

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2021**

Date de la convocation : Mardi 9 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Marie-Paule LOISEAU, Éric MAHÉ, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Simone LE NEVÉ, Josiane HENRY, Sophie JEANNIOT, Hervé RIO, Nadine GUILLON, François PÉRIN, Annie PÉRIN, Yvan LE NEVÉ, Thierry JOUBERT, Maryse GOUBIN, Gaël LACROIX, Frédéric PAUL, Vincent TANGUY, Stéphane PEDRONO, Virginie TOUZARD, Marie-Hélène MOUNIAMA-DUCAP, Sylviane PEDRON, Thierry GICQUEL.

Pouvoirs :

- Marylène RETAILLEAU a donné pouvoir à Madame le Maire
- André MARNIER a donné pouvoir à Marie-Hélène MOUNIAMA-DUCAP

Secrétaire de séance : Virginie TOUZARD

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2021

Police Municipale – Unité cynophile

Rapporteur : Jean-Paul LE BIHAN

Dans le cadre de la création d'une brigade cynophile, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer une convention bipartite avec le propriétaire de l'animal.

Cette convention posera les modalités de mise à disposition de l'animal ainsi que les engagements respectifs de la collectivité et de l'agent.

Cette mise à disposition interviendra à compter du 1^{er} mars 2021 et donnera lieu à une prise en charge des frais d'entretiens, vétérinaires et d'installation de la brigade cynophile.

Sylviane PEDRON demande quel type de délinquance peut-on observer à Surzur et sa fréquence ?

Madame le Maire répond avoir eu un contact cette semaine avec la gendarmerie qui a confirmé une baisse sensible des infractions quelles qu'elles soient : vols, dégradations, problèmes sociaux. Sur tous les points, on est en baisse sensible sur la commune, très certainement dû à un effet covid, mais également une nouvelle répartition des gendarmes sur le territoire et ça a l'air de faire son chemin. Il y a aussi moins de dégradations sur Surzur et on a des taux extrêmement faibles. Les interventions de la gendarmerie de secteur représentent 7,5 % de leur

temps pour la commune de SURZUR sur l'ensemble de leur secteur. Le secteur regroupe une quinzaine de communes du bout de la Presqu'île de Rhuys jusqu'à Ambon, en remontant jusqu'à Séné.

Sylviane PEDRON demande quels sont les moyens de défense à la disposition du policier municipal ? **Madame le Maire** répond qu'actuellement, il dispose des moyens de base dont la matraque. Il n'a pas de bombe lacrymogène. Aussi, le retour du policier municipal a très certainement dû avoir un effet positif, notamment la présence de la police sur place qui a contribué à baisser la délinquance.

Sylviane PEDRON considère être mise devant le fait accompli. Vous nous demandez aujourd'hui d'intégrer le chien dans la sécurité de Surzur, or on ne sait pas si c'est nécessaire pour sa sécurité.

Madame le Maire répond que le policier municipal est seul sur une commune de plus de 5 000 habitants ou pas loin. Or si on compare avec les autres communes de même strate démographique, ils sont rarement seuls et sont souvent accompagnés. La proposition de Monsieur MURPHY était de proposer une autre forme qu'humaine, d'une complicité sur le terrain. Il avait travaillé en amont personnellement sur ce sujet et y était extrêmement intéressé et la gendarmerie locale est aussi intéressée que l'on développe ce type de police cynophile, à des fins de type stupéfiants. Il sera formé par la gendarmerie, à titre expérimental sur le secteur parce que les gendarmes savent qu'à un moment ou un autre, ils pourront aussi être très intéressés et devoir utiliser notre police cynophile.

Sylviane PEDRON demande aussi si la formation qualifiante aura-t-elle une incidence sur son salaire ? **Madame le Maire** répond par la négative.

Sylviane PEDRON rappelle le projet de mutualisation de la police municipale avec les communes de Le Hézo, le Tour-du-Parc et Saint Armel. Ce sujet est-il toujours d'actualité. **Madame le Maire** répond qu'il n'est pas d'actualité mais n'est pas non plus enterré. On en discute avec les communes voisines mais comme ce sujet n'avait pas été porté par la mandature précédente, les communes voisines s'étaient proposé d'aller voir ailleurs, ce qu'elles ont fait et ont donc conventionné avec d'autres communes. Ceci nous empêche donc d'avoir un policier supplémentaire.

Sylviane PEDRON répond que le policier municipal était absent, c'est la raison pour laquelle aucune convention n'a été passée avec les autres communes.

Madame le Maire répond qu'aucune convention n'a été signée avec les communes aux alentours. Les autres communes se sont donc tournées vers d'autres communes.

Sylviane PEDRON demande si les locaux et le véhicule du policier municipal devront être adaptés ? **Madame le Maire** répond par la négative. Ce chien est entièrement formé pour travailler dans la situation actuelle de la police municipale.

Sylviane PEDRON attire l'attention sur le fait que dans le budget de 2021, il manque les frais vétérinaires. **Madame le Maire** répond que dans la convention actuelle, on parle uniquement de formation, de besoins alimentaires mais le chien reste la propriété de Monsieur MURPHY et à ce titre, il lui doit aussi, une obligation, comme tout propriétaire d'animal, de le soigner et de s'en occuper. La partie soins ne pourra avoir lieu, via l'assurance de la commune, si l'animal

est blessé, pendant l'exercice de ses fonctions. Il n'y a donc pas lieu qu'on soigne le chien à la place de son maître.

Simone LE NEVÉ demande si le chien l'accompagnera sur chaque intervention ? **Madame le Maire** répond que pour le moment, on ne sait pas. Le chien est encore jeune, il ne sera formé que lorsqu'il atteindra les 16 mois, or il en a 6. Il est en cours d'apprentissage et de reconnaissance des lieux. Ce n'est qu'une fois qu'il sera formé et qu'on aura la qualification de maître-chien, qu'on pourra définir si le chien peut rester à ses côtés 24/24.

Gaël LACROIX demande si cette brigade cynophile pourra intervenir sur d'autres communes dans le futur ? **Madame le Maire** répond que la gendarmerie est aussi très intéressée, une convention devrait donc être signée avec la gendarmerie de Vannes pour pouvoir utiliser notre police cynophile à des fins de recherches spécifiques.

Annie PÉRIN demande si une police cynophile existe-t-elle ailleurs ? **Madame le Maire** répond qu'en police municipale, elle n'existe exclusivement qu'à Vannes et la gendarmerie a une structure à Pontivy. Ils sont en manque de ce type de structures et c'est pour cette raison que la gendarmerie de Vannes est très intéressée par notre projet et va nous aider à former notre policier et le chien.

Simone LE NEVÉ ajoute que quand il sera ailleurs, il ne sera pas sur notre commune.

Madame le Maire répond que cela fera aussi partie de la convention lorsque le policier sera réquisitionné sur d'autres tâches, on aura une aide de la gendarmerie autre.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant sur les droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT la création d'une brigade cynophile au sein de la Police Municipale de la Ville de Surzur ;

CONSIDÉRANT le choix de la Ville de Surzur d'accompagner la montée en compétence de l'agent en poste ;

CONSIDÉRANT la mise à disposition d'un auxiliaire canin ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 1 abstention** (Sophie JEANNIOT) :

AUTORISE la création d'une brigade cynophile au sein du service de la Police Municipale de la commune de Surzur.

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un auxiliaire canin avec Monsieur Édouard MURPHY et à prendre toutes les dispositions réglementaires

nécessaires à la mise en œuvre des différentes missions de la brigade cynophile dans le cadre d'actions du service de police municipale de la commune.

DIT que les dépenses afférentes seront inscrites au budget primitif 2021 puis aux budgets des exercices suivants.

Débat d'Orientation budgétaire 2021

Rapporteur : Madame le Maire

Le débat a pour objet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin que leurs choix pour le budget primitif de la collectivité soient éclairés. Ce budget primitif sera voté au projet Conseil Municipal.

Les informations doivent porter sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et enfin sur les modifications envisagées des taux d'imposition.

Le débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, notamment sur les nouvelles autorisations de programme.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. La Loi NOTRe du 7 août 2015 impose que le débat fasse l'objet d'une délibération transmise au Préfet et qu'elle soit diffusée auprès du public. Cela s'inscrit dans une volonté de plus grande transparence des finances locales.

Ce débat d'orientation a été présenté en Commission des Finances le 8 février 2021.

L'intérêt est donc de discuter de nos propositions faites. On finira par un bilan de toutes vos questions. Etant donné qu'il s'agit d'un débat, elle propose de discuter des propositions faites dans ce document et finir par un bilan de toutes les questions. Il n'est pas nécessaire de les présenter dans la mesure où des tableaux ont été envoyés. Il s'agira du DOB le plus court de France.

Thierry GICQUEL : quand on a travaillé en commission sur ce document, on a noté une pédagogie certaine par rapport à la constitution de ce budget avec des notions importantes telles que l'épargne brute, la capacité d'autofinancement, les encours des emprunts. On a eu une approche de l'environnement fiscal et économique. On nous a présenté un outil avec des leviers d'actions, avec l'incidence sur l'épargne brute et l'encours de la dette qui sont les deux objectifs qu'il faut garder bien en mémoire. Cependant il explique avoir été déçu par cette commission parce que les choix ont été arrêtés et ça ne prêtait pas lieu à questionnements. La présentation par le consultant financier a donc été interrompue. Il a donc été déçu sur le fait de ne pas pouvoir soulever d'autres questions sur les possibilités de leviers. C'est vous qui faite ce budget et c'est donc à vous qu'il appartient de décider. Il regrette aussi de ne pas avoir reçu de compte rendu de la commission.

Madame le Maire s'étonne que le document projeté n'ait pas été envoyé. Le compte rendu consiste quand les documents présentés lors de ce conseil

Thierry GICQUEL explique que ce document n'est pas tout à fait le même que celui présenté en commission finances, il est moins complet et est en partie tronqué, il y a des choses qui sont

uniquement sur 2020 et 2021. La projection de 2021 – 2026 était pourtant intéressante pour voir la progression d'une année sur l'autre. Les données sont un peu massifiées, d'autres sont regroupées et certaines données varient d'un tableau à l'autre. Cela est perturbant par rapport au décalage avec la présentation en commission finances. De même le budget en investissement n'est pas clairement présenté. Le plan pluriannuel semble succin, travail en masse mais c'est un choix délibéré ! Vous faites preuve d'un optimisme affiché sur ce budget, c'est volontaire ! Je ne suis pas dans cet optimisme compte tenu de l'année 2020 et l'année 2021 qui risque d'être aussi compliquée. Votre optimisme présente des risques par rapport au budget. Il souhaite poser plusieurs questions :

Il explique avoir pris les tableaux un par un pour voir le lien avec le document.

P25 Concernant les produits de fonctionnement, on parle des produits des services. Est-ce que des augmentations de tarifs sont prévues ? Est-ce que l'inflation va être appliquée car on ne parle pas des tarifs et de tout ce que les familles paient. Est-ce qu'il y a des révisions de tarifs prévues en 2021 ?

Madame le Maire répond que ce n'est pas prévu. Tout ce qui est indiqué correspond aux sommes prévues en fonction des perspectives faites par les services et du nombre d'enfants qu'on aura.

Thierry GICQUEL : on ne répercute donc pas l'inflation ? **Madame le Maire** ajoute qu'il n'y a pas d'inflation à répercuter que quoique ce soit.

Thierry GICQUEL explique que les prix de l'alimentation subissent des hausses en cas d'inflation. Le restaurant scolaire peut donc subir des augmentations de tarifs. Il va aussi y avoir la loi EGALIM qui va aussi s'appliquer. Au 1^{er} janvier 2022, on passe aussi un cap.

Madame le Maire répond qu'il y aura une proposition supplémentaire. Ce n'est pas la loi EGALIM qui nous pose souci. Etant donné que c'est en 2022, on a aussi le temps de réactiver. On ne fonctionne pas du tout de la même façon que dans un restaurant au niveau alimentaire. On a une prévision annuelle avec un budget de fonctionnement calculé, des besoins et une recette approximative liée à une moyenne calculée sur l'année antérieure, du nombre d'enfants et du potentiel de l'année suivante. S'il y a une explosion du coût alimentaire dans le budget, c'est à la commune de prendre en charge cette différence s'il y a lieu, c'est-à-dire qu'on n'aura pas fait notre budget en prenant en compte la totalité des risques. Or ces risques dont vous nous parlez, sont pris en compte dans le sens où on ne prend qu'une moyenne du nombre d'enfants, pas la totalité pour se laisser toujours une marge sur d'éventuelles augmentations du coût de fonctionnement qu'on n'aurait pas prévu. Les tarifs proposés, s'il doit y avoir une variabilité, liée à un aléa, c'est la commune qui en prend le risque et les tarifs sont votés par année civile.

Thierry GICQUEL parle d'inflation annuelle. **Madame le Maire** ajoute qu'il n'y a pas d'inflation dans notre budget. On n'en tient pas compte de la même façon.

Thierry GICQUEL attire l'attention sur les charges de fonctionnement : on est à 3 434 000 € en 2020 et 3 600 000 € en 2021. En 2019, les charges de fonctionnement ont subi une augmentation de 4,26 %. En 2020, une augmentation de 5,70 % et en 2021, de 4,80 %, soit une progression relativement importante, sachant que dans ces charges de fonctionnement, on sera entre 60 et 65 % du total pour le poste « charges de personnel », qui correspond à la masse la plus importante. On a une progression en 2019, de 1,40 %, de 7,8 % en 2020 et de 4 % en 2021.

Les taux de progression sont donc trop élevés par rapport à ce que l'État demande de faire à termes, aux collectivités locales, notamment la maîtrise des charges de fonctionnement. Or cela semble compliqué. La maîtrise des charges de personnel devient donc un enjeu primordial pour la commune. Les recrutements à outrance ne sont plus possibles et cela a bien été acté page 29 en disant qu'il fallait rester prudent en matière de recrutements.

Il a également noté dans le tableau page 29, sur la part de rémunération des comptes 64111 et 64131, la part de rémunération des titulaires passe de 792 000 € à 984 000 €, soit une augmentation de 24 %. La rémunération des non titulaires passe de 393 000 € en 2019 à 309 000 € en 2020, soit moins 83 000 € donc - 21 %. Autrement dit les rémunérations brutes varient entre 2019 et 2020 de 109 000 €, soit 9 %. On voit donc bien que les charges de fonctionnement et notamment les charges de personnel sont un élément sensible. Pour maîtriser cette évolution, aujourd'hui quels sont les moyens pour endiguer cette augmentation assez forte des charges de personnel ? Est-ce qu'on a des possibilités de gains de productivité au sein des services ?

Madame le Maire répond qu'on ne parle pas de gains de productivité dans les services publics.

Thierry GICQUEL rappelle que le personnel travaille bien, ils sont là pour fournir un service mais pour avoir subi ce genre de recherches de productivité, dans les années difficiles dans le privé. On peut toutefois se poser la question à tous les niveaux pour savoir si le travail qu'on fait sert à quelque chose. Est-ce qu'on le fait bien, est-ce qu'on peut l'améliorer ou pas. C'est juste une étude. Je sais que ça heurte pas mal de monde de se poser la question de gagner en productivité dans les services publics, mais c'est possible. Si on prend l'administration fiscale par exemple, sur les 10 dernières années, entre ce qu'ils faisaient il y a 10 ans et ce qu'ils font aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux et beaucoup plus efficaces parce qu'ils ont mis en œuvre des moyens. Par conséquent, il demande si on peut rechercher de la productivité au sein des services municipaux ?

Madame le Maire souhaite apporter une réponse par rapport aux impôts car si des personnels de ce ministère étaient membres du Conseil Municipal, ils bondiraient par rapport à vos propos. Mais à quel prix, le service des impôts est en train de payer ces fameux gains de productivité, que vous pensez qu'ils ont gagné. Je peux vous dire que nous, ça nous coûte extrêmement cher au niveau de la commune parce que nous n'avons plus personne au bout du fil et qu'on a des problématiques de fonds publics et qu'il n'y a que eux qui peuvent nous répondre et qu'il n'y a plus personne parce qu'ils n'ont plus les moyens de répondre, et ça nous pose soucis. Mais ça c'est un autre problème politique et ce n'est pas le nôtre !

Concernant votre demande pour la commune, oui on va faire des gains de productivité parce qu'on va monter en compétences certains agents, via ces fameux logiciels dont j'ai parlé depuis plusieurs mois maintenant et qui vont nous faire gagner en temps de travail de certains agents qui actuellement, travaillent comme il y a 30 ans, c'est-à-dire, qu'ils font tout à la main : contrat, RH.. Rien n'est informatisé ! On va donc gagner sur ce schéma-là, c'est une évidence. L'annualisation fait aussi partie des choses sur lesquelles on a travaillé et sur lesquelles on travaille encore avec les personnels pour rationaliser au mieux le temps de travail de chaque personnel et qu'il soit efficient au moment où on avait besoin avec l'ouverture de nos services publics et avec une présence maximum à ce moment-là.

Concernant les chiffres que vous nous avez apportés, l'augmentation 2021/2022 est liée à la création et à l'ouverture de la maison de la petite enfance qui va forcément avoir un impact, vu

que nous allons être obligés de recruter du personnel pour garder nos enfants. On est tenu par la loi, d'avoir un encadrement précis. On a assumé de faire la maison de la petite enfance parce que la commune a besoin de cet agrandissement mais on assume aussi de ne faire, pour le moment qu'avec un certain nombre de lits comme on vous l'a présenté, pour éviter de se retrouver avec trop de personnel et des charges de fonctionnement trop lourdes sur les épaules de la commune.

Maintenant, on a une politique actuelle, notre choix de ce groupe majoritaire, a été de se dire que les services publics à Surzur, fonctionnaient. Ils nous ont fait la preuve pendant le confinement. C'est quelque chose de très important, très structurant pour une commune, d'avoir encore des services publics de qualité, dans sa commune, pour qu'elle continue à vivre. On a fait le choix de partir sur le développement de notre enfance, de nos jeunes, d'où la création de cette maison de la petite enfance en priorité. Maintenant, tous les services le savent, on n'est pas à fonds perdus. Il va y avoir un effort à faire et ça faisait partie des réflexions et des simulations que l'on a faites avec l'auditeur dont vous parliez. En commission finances, j'ai effectivement fait avancer le débat parce qu'on n'allait pas revenir sur ce que nous avons travaillé en amont avec les responsables de la majorité. Nous souhaitons que nos actions soient faites, que nos investissements aient lieu et que la population et le personnel, fassent un effort pour rationaliser. Les gains de productivité, ce n'est pas un mot qui me plaît dans la fonction publique parce qu'on n'est pas là pour produire des choses, mais pour faire des services. Or les services, c'est difficilement quantifiable. Pour le moment, je dois dire qu'à chaque fois qu'on a eu besoin, les services ont répondu présents et je les en remercie. J'espère qu'ils continueront comme ça. Si l'ancienne municipalité avait eu la bonne idée de faire tout ce qu'on est en train de mettre en place, à son époque et elle pouvait le faire à ce moment-là, on aurait déjà des charges de fonctionnement moins lourdes et des gains de productivité. Or là, ce qu'on est en train de mettre en place, seulement à partir de cette année, ne pourra avoir un effet positif que dans quelques années, quand tout sera fonctionnel au sein de la mairie et qu'on s'apercevra que malgré le nombre d'habitants, on n'a pas eu besoin d'embaucher. Il est évident que les charges de personnel sont un poids lourd pour la commune mais c'est aussi un choix politique de garder nos services et d'avoir en régie, la plupart de nos services sans externaliser.

Là où on va essayer de travailler un maximum, c'est effectivement dans la mutualisation. On le fait déjà dans la petite enfance ou au restaurant scolaire. On va continuer à travailler avec ces communes autour pour ces mutualisations. S'il y a d'autres possibilités, dans d'autres domaines comme les services techniques ou la police municipale, on travaillera avec nos voisins mais le souhait actuel de notre groupe, ça a été de dire, on maintient nos services en interne et nos services sont efficaces. On veut que nos enfants et nos anciens, notre funérarium, la Poste et tous les services publics qu'on peut apporter, soient ouverts.

Thierry GICQUEL précise qu'il ne parlait pas du funérarium. **Madame le Maire** répond que la commune de SURZUR dispose de ce service. **Thierry GICQUEL** ajoute qu'il rejoint Madame le Maire sur ses explications. Ces efforts devraient se retrouver dans les prochains budgets et je le souhaite.

Thierry GICQUEL craint que ce qui risque d'être difficile d'expliquer aux gens quand ils vont vous interpeller dans la rue, élus de la majorité ou de la minorité, c'est de dire, vous augmentez les impôts au niveau des taxes foncières, et c'est pour financer les hausses de charges de personnel. Il convient donc de trouver des arguments pour leur expliquer que les services

publics qui sont à disposition et qu'il convient de faire des efforts. Les 65 % de charges de fonctionnement nécessitent de s'y pencher, même si je vous heurte en parlant de recherches de gains de productivité, c'est le seul moyen pour maîtriser l'augmentation de ces charges. On a bien lu dans le contexte fiscal, dans le contexte économique, entre 2022 et 2026, la dette publique est là, les dotations départementales, régionales et de l'État, qui sont aussi nos impôts, la dette ne va pas s'éteindre, il va falloir la rembourser, il va donc falloir faire des efforts partout. Il va falloir s'y préparer et ce budget ne donne pas l'impression de s'y préparer, même si sur certains postes, vous avez été prudente sur d'autres postes, il aurait fallu être plus prudent.

Madame le Maire explique que sincèrement, l'intérêt n'est pas de s'arrêter. Une commune doit toujours avancer et on ne peut pas avancer sans investir. Vous allez me dire investir avec raison, mais sincèrement, c'est ce qu'on a essayé de trouver en validant des projets qui étaient les plus structurants et les plus demandés par la population depuis des années au sein de la commune et ceux qui vont en plus nous apporter des actifs parce que si on ouvre des places en petite enfance, pour les Surzurois, c'est bien que derrière, on espère que la population active, jeunes et futurs parents viendront sur notre commune et ils vont utiliser tous les services communaux de la petite enfance jusqu'à leur mort. On a fait un choix et un débat entre nous et c'est ce qui nous a rassemblé d'ailleurs, sur quels sont nos choix d'investissement et politique et ce que l'on veut pour bien vivre ensemble à Surzur. Ce débat, on l'a eu pendant quelques mois tous ensemble et on a fait un point récemment et on est assez fiers de dire que tout en contenant notre dette, tout en faisant le maximum d'investissements et en tous les cas, tout ce dont les Surzurois étaient en attente, pour les 5 ans à venir, on arrive à les tenir. Et malgré ce que vous pensez, je pense qu'on n'est pas si optimistes ! on est très réaliste. Maintenant, la dette dont vous parlez, ce n'est pas la dette de la commune, c'est bien la dette nationale. Cette dette-là, on en entend tous les jours, le confinement, la Covid...les pouvoirs publics nous assomment du quoi qu'il en coûte mais ce n'est pas à cause de ça qu'il faut que tout le monde s'arrête. Je ne peux pas dire aux Surzurois et bien demain, vu que c'est une dette dont on n'a absolument pas de connaissances, on arrête d'investir, on arrête d'avancer et de faire des projets. Et à un moment, nos projets n'ont pas un amortissement réel et pour le développement de notre commune, je pense que ce ne sont pas des investissements insensés.

Thierry GICQUEL précise qu'il rejoint Madame le Maire sur la notion d'investissement à poursuivre. Vous avez pris la décision de réaliser des investissements dès le début de votre mandature, c'est un choix que vous assumez, et je comprends mais je reste toujours sur la maîtrise des charges de fonctionnement. Les produits de fonctionnement vont être impactés par cette dette publique, qu'il va falloir rembourser à un moment ou un autre. Tout ce qui est dotations de l'État, j'espère me tromper, mais je crains qu'elles n'aillent pas en augmentant dans les prochaines années.

Madame le Maire répond que c'est possible. Après, il y a une chose qui est sûre, nos tarifs ne vont pas évoluer. Si l'État devait complètement se désengager dans les communes et que si les familles veulent garder un minimum de services et elles auront besoin d'en garder, si on n'a plus d'aides de l'Etat, ce sont les familles qui devront payer à minima les charges de fonctionnement, ce besoin pour avoir ces services-là. Maintenant, laissons voir venir parce qu'on ne sait pas comment ça va évoluer. Les discussions que j'ai avec les partenaires, élus au niveau de l'agglomération et au niveau économiques, sont assez positives. On est dans une

région extrêmement dynamique et malgré la Covid, on est un département extrêmement dynamique. On s'en sort très bien et notre commune est aussi extrêmement dynamique. On aura d'autres possibilités et d'autres leviers pour au cas où, l'État se désengagerait. Continuer à financer nos investissements en tous les cas qui auront été réalisés.

Thierry GICQUEL souligne aussi un budget publicité qui passe de 17 à 50 000 €. C'est conséquent comme augmentation !

Céline BERCETCHE explique cette augmentation par des frais liés à la communication sur le site internet qu'il va falloir refaire pour que l'information soit plus claire mais cela ne représente pas 50 000 €. Le but étant de tirer un peu partout au niveau du coût et des charges de fonctionnement. Elle propose de se renseigner pour savoir ce qu'il y a sur cette ligne puisque la majorité de ce qui sera fait, sera financé grâce à de la publicité des entreprises. C'est vraiment le souhait de la municipalité comme c'était aussi le cas avec la mandature précédente.

Madame le Maire propose de transmettre ces informations lors du vote du Budget Primitif. On aura toutes les informations. Elle avoue que lors du débat d'orientations budgétaires, elle n'a pas regardé toutes les lignes. On est plus sur un débat d'ordre général.

Thierry GICQUEL ajoute que le Plan Pluriannuel d'Investissement a été abordé en page 30, il considère qu'il n'est pas clair. On a des masses, que vous avez expliquées lors de la commission, on retrouve aussi des priorités mais on ne sait pas si vous avez fait des choix. Vous avez aussi parlé dans la presse, de la résidence intergénérationnelle, est-elle prévue ? De même pour l'îlot Poste. Quand est-il prévu ?, on ne sait pas. Un autre dossier va aussi revenir, il s'agit du Presbytère. Qu'est-ce que vous allez en faire de ce document ? On m'a même dit qu'il recevait des enfants ce bâtiment. Il demande si c'est vrai ?

Madame le Maire répond que les AJI occupent une salle à l'arrière du Presbytère.

Thierry GICQUEL demande s'il n'y a pas de problèmes de normes de sécurité dans ce bâtiment ?

Madame le Maire répond que cela fait plusieurs années qu'ils sont dans les locaux. Je pense que s'il y avait eu des problèmes de sécurité, Madame NADEAU aurait réagi. Aujourd'hui, il n'y a pas de problèmes de sécurité et en plus, ils vont déménager pendant les vacances de février. Ils ont même déménagé.

Thierry GICQUEL demande si le bâtiment est vide. **Madame le Maire** répond qu'une convention est en cours de signature avec la Paroisse afin qu'ils puissent rebénéficier des locaux, le temps de travailler sur un nouveau projet en commission pour ce bâtiment et savoir quelles sont nos possibilités. Il n'est pas prévu de faire de travaux spécifiques au Presbytère au vue de nos choix, mais ce presbytère peut accueillir via la convention. Il n'y a pas de problèmes de normes de sécurité. Le bâtiment a été vérifié et il n'y a pas ce problème.

Pour revenir sur votre questionnement par rapport à nos priorités, on a défini des priorités sur des choses sur lesquelles on ne peut pas ne pas s'engager. Exemple : la chaufferie de l'école risque de lâcher. Il faut donc que le jour où elle lâche, on ait la capacité financière de la remplacer et par rapport à la voirie de la rue du Moulin, elle faisait partie de notre programme. Cette rue devient extrêmement anxiogène et accidentogène. Il faut donc travailler dessus et ça fait partie des priorités.

On voit « espaces verts » mais c'est plutôt lié à la configuration des lieux en prenant en compte la voirie, les cheminements doux dont les espaces verts qui les entourent. Mais la priorité n'est pas que sur les espaces verts. La priorité, c'est la rue du Moulin dans son ensemble et qu'elle soit refaite sur au moins 2 ans, vu l'état de la route et des obligations qui ont été votées.

Quant au reste de nos investissements, qui ont été votés, vous avez les explications de nos choix.

Thierry GICQUEL répond que c'est effectivement la difficulté. Il avoue être perdu avec les différents tableaux présentés et sur le PPI, il n'y a que ça. Après, ces masses ne le gênent pas. Toutefois, si on lui pose la question, qu'est-ce qu'ils ont prévu de faire, il dit ne pas pouvoir y répondre.

Éric MAHÉ ajoute qu'il est possible de le justifier par les documents transmis.

Thierry GICQUEL considère que c'est succinct et pas très lisible.

Éric MAHÉ souhaite revenir sur les questions concernant la résidence intergénérationnelle. Le but pour cette résidence, c'est en investissement.

Thierry GICQUEL répond qu'effectivement cela a été expliqué mais là, on ne sait pas ce qui va dans ce tableau. **Madame le Maire** répond que c'est normal que cela ne figure pas car ce n'est pas un investissement pour la commune.

Thierry GICQUEL précise que l'opération « îlot poste » ne se situe nulle part. **Éric MAHÉ** que c'est la même chose pour l'îlot Poste. Il est en portage foncier. **Madame le Maire** ajoute que les portages fonciers sont indiqués. **Thierry GICQUEL** précise que les portages fonciers ne sont pas détaillés.

Thierry GICQUEL rétorque en précisant que c'est effectivement en portage foncier avec GMVA. **Madame le Maire** précise que pour GMVA et EPF, pour les 5 années à venir, on aura tous ces portages à faire. Sachant que ce sont des portages décidés lors des mandatures précédentes qui arrivent à échéance.

Thierry GICQUEL considère que c'est la difficulté. Comment voulez-vous qu'on s'y retrouve avec de tels documents. Ils ne sont pas suffisamment précis mais c'est vous qui décidez de la présentation des documents. Concernant le financement des investissements, vous avez acté l'augmentation des taux d'imposition soumis à la taxe foncière ? La commune n'a plus de recettes provenant de la taxe d'habitation même sur les résidences secondaires ? On ne peut donc plus modifier ce taux ? **Madame le Maire** répond par la négative. Il considère que le ratio fiscal était déjà important pour Surzur par rapport à la strate. Sur le tableau, on parle au début d'épargne brute, et après d'épargne nette. Dans les charges de fonctionnement, vous mettez l'annuité de la dette et c'est perturbant car un remboursement d'emprunt n'est pas une charge. On a donc du mal à se retrouver avec les chiffres des tableaux précédents. Dans ce budget, même si j'ai bien compris après avoir posé la question de savoir si des investissements pouvaient être décalés, par rapport à la maîtrise des charges et des coûts, c'est non.

Madame le Maire répond qu'elle n'est pas d'accord. Si vous prenez l'évolution des charges, vous voyez bien une baisse nette des charges de fonctionnement liées à un travail de rationalisation. On est à 2,7 %, qui correspondra à une réalité ciblée. C'est ce que je vous

disais, cette augmentation est liée à l'ouverture de la maison de la petite enfance et on en avait conscience.

Thierry GICQUEL ajoute que la Maison de l'Enfance va aussi générer des recettes de fonctionnement supplémentaires. **Madame le Maire** ajoute d'où la possibilité de faire un travail important sur les charges.

Thierry GICQUEL demande quelle est la durée des emprunts et à quel taux ? **Madame le Maire** répond qu'ils doivent être à 1,5 % et sur 15 ans et on est assez haut par rapport à la réalité sur les emprunts. On a pris la moyenne nationale actuelle.

Yvan LE NEVÉ rappelle que c'est une question qu'il avait posée lors de la commission finances. On pouvait certainement obtenir des taux plus bas. J'avais demandé si c'était fait en termes de sécurité car les taux sont élevés et détériorent l'analyse. Vous nous aviez répondu par l'affirmative.

Thierry GICQUEL ajoute qu'en parlant de charges d'intérêts d'emprunt, elles ne sont pas visibles. Ce tableau mentionne des recettes d'investissement. Hormis le FCTVA, quelles sont les recettes d'investissement ? **Madame le Maire** répond que c'est hors subvention. Tout ce qui peut être à titre exceptionnel.

Stéphanie LE POUPON ajoute que c'est hors emprunt avec subventions. **Madame le Maire** précise qu'on est assez restreint sur les augmentations de subvention. Encore une fois, c'est lié au projet de la maison de la petite enfance avec des subventions de la CAF et de l'État. En 2023, on est sur un autre projet qui apporte beaucoup de subventions.

À partir de 2024, 2025, 2026, on est plus raisonnable sur l'apport des dotations et de subventions qui seront normalement liées à nos investissements. On est sur des investissements réduits parce que les gros investissements seront réalisés maintenant parce que la commune en a besoin maintenant et on verra après comment on peut continuer à investir tout en utilisant au maximum, le plan de relance proposé par l'État. On a de fortes aides et incitations de l'État pour relancer l'économie. Il y a effectivement le plan de relance et des aides qui arrivent de partout, qui nous incitent à investir. Et pour une commune comme la nôtre, qui progresse assez régulièrement, en nombre d'habitants entre autres, on a cette chance. On ne va pas non plus faire des investissements démesurés au regard de la commune et c'est pour cela qu'on était raisonnable sur notre fin de mandat et qui nous laisserait la possibilité de faire d'autres choix en fin de mandat si on en avait la possibilité. Les recettes d'investissement, hors emprunts, la modulation que vous voyez, est liée à une réalité sur les comptes de charges de fonctionnement de la maison de la Petite enfance.

Thierry GICQUEL souligne également une ligne intitulée « surplus de DI » avec des sommes négatives sur les 4 dernières années. Il demande comment cela fonctionne. C'est un surplus par rapport à quoi ? Que signifie DI ?

Stéphanie LE POUPON explique que c'est la moyenne des années précédentes. Sur chaque ligne, on reprend les grands indicateurs sur lesquels on peut faire des variations et donc en fait des variations sur l'investissement. C'est-à-dire, qu'on était à environ 2 millions par an. Cela représentera en 2023, 527 000 € en moins.

Madame le Maire ajoute que vous aurez beaucoup plus de détails lors du vote du budget primitif. Ce ne sera pas sur les 6 années à venir mais sur 2021. Vous retrouverez beaucoup de ces chiffres là et peut être que ça vous éclairera sur certaines programmations et sur certains de nos choix. Dans la prospective, on a étudié beaucoup de choses. Une chose sur laquelle on a bien conscience que les Surzurois ont un à priori, c'est sur l'encours de la dette. A ce titre, l'une des demandes faites par l'auditeur, c'était de nous faire une prospective avec un encours de dette qui est contenu sur les 6 années et qui se retrouve en dernière année, à la même hauteur que l'année 2019 lorsqu'on a récupéré la dette en cours. Certes, on a une légère augmentation des impôts qui sera de plus de 7 % sur les 6 ans, la prospection est indiquée à 2,3 % sur certaines années. Mais en fait, ça fait 7 % sur 6 ans. C'est moitié moins que ce qu'avait fait notre prédécesseur, ce qui fait que grâce à ce faible montant d'augmentation, on va pouvoir investir et faire des choses pour la population sans avoir un impact trop lourd sur les finances des Surzurois.

À l'inverse, on a mesuré le besoin comme vous l'avez dit, de maintenir un taux de charges de fonctionnement cohérent et à la baisse. Ce sont des choix que l'on a pu faire car on a été élu sur un programme qu'on va essayer de réaliser. En tous les cas, tout ce qu'on a indiqué dans notre programme, est dans notre PPI. Tout ce qui est noté, faisait partie de nos choix politiques. Il n'y a rien d'indiqué, dans les gros financements, de différent. La seule chose qui va peser et qui n'était pas prévu pour nous, c'est l'îlot poste parce que les délais de vente ont été raccourcis ces derniers mois et que les portages fonciers ont été accélérés. A part ce projet-là, tous les autres étaient bien écrits dans notre programme. Nos projets sont tous intégrés et je pense que le travail des équipes a été d'être raisonnable malgré votre réticence à ce sujet-là. Je vous confirme que nous avons tout fait pour être raisonnable.

Éric MAHÉ ajoute que par rapport à l'îlot poste, à la fin de la mandature, on sera sur une phase de déconstruction au meilleur des cas. Il n'y aura pas de gros projets sur l'îlot poste même si aujourd'hui, on doit rembourser les portages.

Madame le Maire ajoute que c'était un choix communal, l'îlot poste comme nos choix vont se porter sur nos successeurs, ce sont des choix de nos prédécesseurs et on les assume. Après, le projet de l'îlot poste sera aussi un beau projet, structurant pour notre commune et créera un espace convivial autour de notre église et des commerces, comme une place de village. On ne sait pas où on en sera à ce niveau-là.

Vincent TANGUY remercie Thierry GICQUEL pour ses questions qui permettent d'assurer qu'il y aura un gage de bonne gestion au sein de l'équipe. Tout comme vous, je partageais un moment de frustration lors de la commission finances sur l'aspect « débat ». Je considère que le terme « débat d'orientations budgétaires » n'est pas très approprié. On peut comprendre que l'équipe nous avait présenté une option qui avait été retenue sans qu'il y ait de la place pour en discuter. Il souhaitait connaître les prochaines échéances, à la fois à court terme sur le budget primitif pour savoir quand cela va se projeter et sur ce plan d'investissement. Est-ce que c'est quelque chose qui est revu annuellement. Il pense notamment, en travaillant, on va peut-être se rendre compte que des investissements seront nécessaires en matière d'isolation énergétique sur certains bâtiments. Est-ce que chaque année, on aura l'occasion d'en rediscuter pour notamment des questions de développement durable et savoir comment ils pourront être financés.

Éric MAHÉ répond qu'il sera abordé au budget primitif 2021, lors du prochain Conseil Municipal. Aussi, le PPI est annuel. **Madame le Maire** ajoute que le vote du budget primitif sera présenté le 16 mars.

Vincent TANGUY ajoute que cet exercice de prospection et de regard en arrière sur les finances, l'auditeur le fait une fois en cours de mandat ou est-ce que ce sera renouvelé avec un suivi chaque année ?

Madame le Maire précise qu'on a demandé à l'auditeur d'intervenir parce qu'on arrivait sur la commune et on voulait savoir quelles étaient les marges de manœuvre au sein de la commune avec les finances locales en l'état. Il nous a fait aussi avancer sur le DOB. Le logiciel utilisé était extrêmement intéressant. On a bénéficié de ces 2 choses sur l'audit mais l'audit n'aura plus lieu, sauf si on a une grosse problématique qu'on n'arrive pas à résoudre seul. L'audit a eu lieu une fois et n'aura plus lieu. Par contre, notre PPI va évoluer tous les ans déjà parce que certains travaux auront pris du retard ou à l'inverse, auront été faits en amont parce que lié à la sécurité. Tout est mouvant. La seule chose, c'est que l'avantage avec ce type de prospectives, on sait où on va avec des sommes importantes. Comme vous le savez, la voirie, c'est un coût très important pour la commune et on sait qu'on a beaucoup de voiries à entretenir. Il fallait donc poser des montants et des sommes sur les voies les plus abîmées et sur lesquelles il fallait absolument travailler. Cet investissement sera représenté avec les modifications qu'il y aura eu et la réalité des montants dépensés. On est quand même sur des montants prévisionnels arrondis et on aura les chiffres définitifs quand il y aura des réalisations. Et cela sera fait tout au long de l'année, à chaque fois qu'on avancera. Il n'y aura donc pas de nouvel audit mais des retours sur les montants, les investissements, les obligations qu'on aura eues pour l'année.

Thierry GICQUEL attire l'attention sur le budget du funérarium.

Madame le Maire ajoute comme vous voyez, on n'a pas proposé beaucoup d'investissements. Il y en avait déjà eu de fait cette année dont l'achat de caveaux. On n'en a pas besoin d'en racheter trop souvent. On est donc sur des charges de fonctionnement et des recettes de fonctionnement classiques.

Thierry GICQUEL demande si les 25 007,34 € reprennent bien les résultats de l'année d'avant ? **Madame le Maire** le confirme.

Dans ces conditions, **Thierry GICQUEL** souligne que le budget s'élève alors à 3 000 € en dépenses et en recettes. Il demande en investissement, si les 22 000 € se retrouvent également en investissement ? Madame le Maire confirme.

Thierry GICQUEL souligne donc qu'aucun investissement n'est prévu en 2021. **Madame le Maire** confirme. Si on a une année exceptionnelle et qu'on a besoin d'investir, on fera un BS mais là, ce n'est pas prévu.

Simone LE NEVÉ considère qu'il faudrait prévoir une peinture extérieure de la chambre funéraire car ce n'est pas propre vis-à-vis des autres communes, ce serait bien de le prévoir. Madame le Maire répond que ce travail peut être réalisé en interne et pas forcément en investissement. Cela peut se faire en régie : nettoyage et peinture. Elle propose de le remonter aux services techniques.

Vincent TANGUY demande pour quelle raison présenter le budget de la chambre funéraire alors qu'on ne présente pas le budget du restaurant scolaire par exemple.

Madame le Maire répond que la loi impose un budget annexe pour le funérarium et à l'inverse, la loi impose un budget unique pour le reste des services.

Éric MAHÉ précise qu'il y avait aussi un budget annexe pour la zone artisanale.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2021.

Création d'une servitude de passage – parcelle ZV 33

Éric MAHÉ explique que cela concerne la résidence Armand DROUART, rue du Général de Virel, en ba de la rue. Vannes Golfe Habitat nous demande un droit de passage sur la parcelle ZV 33, où va être construite la maison de la petite enfance. Cette demande est faite pour réaliser une isolation et un droit d'accès sur cette façade en mitoyenneté dans le temps. C'est une parcelle de 1 mètre où on laisse passer un droit de passage pour l'entretien de ce mur et nous faut une délibération du Conseil Municipal.

Thierry GICQUEL demande si l'isolation des murs est prévue sur une parcelle qui appartient à la commune ? **Éric MAHÉ** répond par l'affirmative.

Thierry GICQUEL ajoute qu'une servitude de passage suffit. Il n'y a donc pas besoin de faire une cession de terrain. **Éric MAHÉ** précise que cette isolation fera 15 cm d'épaisseur donc elle dépassera un peu sur notre parcelle. C'est la raison pour laquelle on fait un droit de passage pour l'entretien.

Thierry GICQUEL demande à qui appartient le terrain d'à côté ? **Madame le Maire** répond qu'il appartient à Vannes Golfe Habitat.

Vincent TANGUY considère qu'on ne peut pas refuser un droit de passage pour mieux isoler un bâtiment.

VU la délibération n° 2019-47 du 15 juillet 2019

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

AUTORISE la constitution de servitude au profit de Vannes Golfe Habitat, grevant le fonds cadastré section ZV n° 33 appartenant à la commune de SURZUR,

DIT que cette servitude se fera sans indemnités.

DIT que les frais d'acte notarié seront pris en charge par Vannes Golfe Habitat.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Questions diverses

Madame le Maire explique ne pas avoir reçu de questions diverses

Thierry GICQUEL explique que la SAUR est intervenue sur le trottoir devant la résidence et ils ont enlevé les pavés. Ils ont fait les travaux et n'ont pas remis les pavés car ils ne sont pas habilités à le faire. Il a stocké les pavés chez lui de façon à ce que ça ne gêne pas les piétons mais cela fait un an et demi. Il a aussi vu des petits tas de pavés en ville.

Jean-Paul LE BIHAN répond qu'il va voir avec les services techniques. **Madame le Maire** ajoute qu'il ne faut pas hésiter à le remonter en mairie et dire où sont stockés les pavés. Les services techniques vont les recéler.

Yvan LE NEVÉ regrette qu'ils soient habilités à les enlever mais pas à les remettre. **Madame le Maire** propose de faire passer les services techniques pour récupérer les pavés de la mairie, pour qu'ils les mettent en place.

Vincent TANGUY explique avoir repéré plusieurs lignes téléphoniques au sol. Quelle est la démarche à suivre pour les remettre ? **Madame le Maire** répond qu'il faut prévenir la mairie.

Jean-Paul LE BIHAN répond que la mairie est normalement prévenue. Tous les poteaux qui ont été abîmés pendant la tempête sont recensés. Orange est informé.

M ?????? : pour avoir testé récemment, il a une ligne téléphone au sol. André MARNIER et lui-même ont fait une déclaration auprès d'ORANGE. Ils ont bien reçu un message indiquant que la déclaration avait bien été prise en compte et pourtant, la ligne est toujours par terre. Elle est coupée. A priori, elle ne sert à personne parce que sinon, pour l'abonné, cela fait 2 mois qu'il attendrait le téléphone.

Madame le Maire répond que ces informations doivent être transmises en mairie. Cela a peut-être déjà été signalé. Techniquement, on n'a pas le droit d'y toucher.

Jean-Paul LE BIHAN ajoute que depuis la tempête LEX, les services techniques ont dû intervenir pendant un mois.

M ?? Ce n'est pas un problème de dépannage, mais les fils sont à terre et étaient sur des voies de circulation.

Jean-Paul LE BIHAN souligne que ce problème est aussi visible dans d'autres communes. Ils ont effectivement un énorme retard dans leurs entretiens. Quand on pense qu'ils veulent en plus mettre la fibre sur ces poteaux-là, c'est curieux. Elle propose de relancer ORANGE.

Madame le Maire ajoute que France Télécom est moins pressé qu'EDF car il y a moins de risques avec les lignes téléphoniques, c'est de la basse tension. Je crois qu'au bout d'un an où ils ne sont pas venus, on peut récupérer les câbles, même si je ne sais pas à quoi cela nous servirait.

Madame le Maire ajoute qu'il ne faut hésiter à le signaler en mairie. En général, les gens le savent. On essaye de voir avec les prestataires pour qu'ils rendent les lieux comme ils les ont trouvés. On fait de notre mieux à ce niveau là.

Thierry GICQUEL demande si lors des intempéries avec du gel, est-ce que les riverains ont l'obligation d'entretenir leur trottoir devant chez eux ? **Jean-Paul LE BIHAN** répond par l'affirmative. **Thierry GICQUEL** explique que les services techniques sont aussi passés dans la rue.

Madame le Maire explique que les riverains doivent effectivement dégager devant chez eux. **Thierry GICQUEL** ajoute que ça n'arrive pas souvent cette situation !

Madame le Maire explique avoir été surprise, comme la préfecture que les lundis, mardis et mercredis, il n'y avait rien et que jeudi et vendredi, il y avait de la neige et du verglas. On avait vérifié notre stock de sel mais on n'avait pas la capacité de vérifier la totalité du bourg. Les services départementaux ont aussi été sollicités pour les rues principales, ce qu'ils ont fait l'après-midi. On a un travail à faire sur la communication au niveau de la commune. On en a conscience surtout lorsqu'on est en mode dégradé pour savoir comment avertir les personnes, sachant que les moyens qu'on utilise par internet ne sont pas regardés par tout le monde et il est délicat d'appeler 5 000 habitants pour leur demander de dégager devant chez eux ou rester chez eux. Il est vrai que c'est un travail à faire régulièrement de rappeler aux gens qu'on a le site internet, la page facebook et autres réseaux sociaux qui sont mis à jour surtout en cas de tempête ou de problématique climatique. Les quotidiens font aussi leur travail mais c'est vrai qu'au niveau de la commune, on est un peu limité. On ne pouvait pas utiliser le panneau lumineux parce que les agents en charge du panneau lumineux, comme tous les agents municipaux, avaient été reconduits chez eux. On les avait incités à rentrer chez eux. On ne pouvait donc plus faire d'affichage via le panneau lumineux. Il ne restait plus que les moyens qu'on a à l'heure actuelle. Ce sont des choses qui sont à l'étude au sein de la commission communication. Si on a des idées, on essaiera de les mettre en place le plus rapidement possible.

Céline BERCETCHE ajoute que cela se fait très bien pour les gens qui disposent d'internet et qui regardent soit le site, soit facebook où la communication est retranscrite tout de suite. C'est effectivement pour les autres administrés où un SMS serait nécessaire ou un mail mais c'est très compliqué !

Madame le Maire ajoute que ça peut aussi être les tempêtes, le vent, la pluie, les arbres sur la route...

M ??? ça e pourrait pas être une sorte d'alerte par SMS ? car tout le monde n'a pas internet.

Céline BERCETCHE précise que cela nécessite de récupérer les numéros de téléphone de l'intégralité de la population. **Madame le Maire** ajoute qu'il faut avoir l'autorisation de les récupérer, de les stocker. C'est aussi un problème de stockage des données.

M ??? précise que cela se fait au niveau de la préfecture. **Madame le Maire** explique que ce sont des abonnements préfecture mais encore faut-il que les gens se soient abonnés au site de la mairie. Ceux qui sont abonnés au site de la mairie ont eu l'information.

Maryse GOUBIN ajoute que c'est le cas pour les poubelles. Madame le Maire ajoute qu'effectivement, l'information a été modifiée à 17h13. Elle était en lien avec GMVA qui disait

qu'il y allait avoir simplement un décalage dans la journée et 5h après, on a reçu une alerte de GMVA précisant que le ramassage ne se ferait que le lendemain. A part, via les réseaux sociaux, où on a pu faire une information immédiate, on n'en a pas les moyens.

Yvan LE NEVÉ ajoute que cela risque de poser problème pour la poubelle jaune.

Céline BERCETCHE explique avoir demandé à GMVA quand le ramassage des poubelles jaunes sera effectué. Cette information sera publiée sur Facebook et sur le site de la commune dès demain. Il y a 15 jours de décalage. Comment attendre 15 jours quand on a une famille de 4 enfants, avec un passage tous les 15 jours. Ça va donc être compliqué pour tout le monde. Donc normalement par le biais des réseaux sociaux et le site de la commune, la date du prochain ramassage des poubelles jaunes sera communiquée.

Jean-Paul LE BIHAN informe du lancement de la consultation pour le programme pluriannuel d'aménagement et d'entretien de la voirie. La date limite d'envoi des offres est fixée au 8 mars.

Simone LE NEVÉ demande que sont les travaux ? **Jean-Paul LE BIHAN** répond que ce sont les travaux de voirie, tels que les travaux rue Cadoudal et des travaux d'amélioration du réseau électrique dans un premier temps.

Marie-Paule LOISEAU informe que le concert de Gilles SERVAT est reporté à sa demande.

La vie culturelle est au ralenti. Le concert aura lieu à une date ultérieure.

Stéphane PEDRONO fait part de la demande d'un Surzurois qui habite près de la boulangerie du bourg et notamment les gens qui se garent à côté de la boulangerie pour aller chercher leur pain. C'est un usager qui a du mal à sortir de chez lui parce que les automobilistes bloquent et surtout le problème principal est le passage-piétons pour les enfants et les fauteuils roulants. Il demande s'il y a déjà eu des remontées à ce sujet et quelles seraient les actions à mettre en place ?

Madame le Maire répond qu'il y a déjà eu de la prévention qui n'a pas servi. Maintenant, il va y avoir de la répression et on met des amendes régulièrement mais il y a des gens qui ne comprennent pas et ils préfèrent payer !

Stéphane PEDRONO demande s'il ne serait pas possible de mettre des plots ? **Madame le Maire** répond que c'est un lieu privé qui appartient au boulanger. Pour ce passage, on n'a pas la possibilité d'infrastructures. Par contre, on fait de la répression. Ce sont toujours les mêmes.

Yvan LE NEVÉ ajoute que c'est exactement la même chose pour l'autre boulangerie où les gens se garent sur la route. **Madame le Maire** le confirme comme ceux qui prennent aussi le sens interdit et malgré les contraventions, cela continue ! Les gens ne nous écoutent pas. Le parking a un sens de circulation et un sens interdit par lequel on ne peut pas sortir hormis les poids lourds. C'est pour la sécurité routière. On est donc en train de faire beaucoup de répressions car on a fait beaucoup de prévention qui n'ont pas fonctionné. Donc on passe à l'étape au dessus. C'est dommage d'en arriver là.

Vincent TANGUY demande s'il y a un marquage au sol ? **Madame le Maire** répond par la négative car cela ne nous appartient pas.

Marie-Hélène DUCAP attire l'attention sur les places « stationnement minute ». Les gens restent stationner pendant longtemps.

Madame le Maire ajoute que le policier municipal a commencé à verbaliser. On est beaucoup sur la police de la route en ce moment. On fait tourner les radars pédagogiques.

Éric MAHÉ précise que le radar pédagogique installé chemin de la Croix Rouge, c'est plus de 50 véhicules par jour qui prennent le chemin interdit sauf riverains avec des personnes qui se permettent d'aller à 80, voire 100 km/h.

Madame le Maire ajoute que rue du Moulin, une personne roule à plus de 100 km/h tous les matins. C'est la raison pour laquelle on a installé des radars pédagogiques. On a aussi conventionné avec la commune de Arzon pour avoir un radar flash qui permettra de dresser des PV.

M ??? concernant le parking de l'ancienne gare et le sens interdit. Pour une personne qui ne connaît pas, hormis les Surzurois pour qui c'est inadmissible, quand on arrive de Vannes, certains se font surprendre. Il serait peut-être judicieux d'ajouter un panneau pour le sens de la route. Même si ce n'est pas ça qui règlera le plus gros des problèmes.

Madame le Maire propose de voir avec le policier municipal, ça fait partie de ses missions. Il pourrait peut être nous proposer quelque chose pour que ce soit plus cohérent au niveau du code de la route et plus lisible par tous. La répression ne se fait pas sur des gens de bonne foi. Les personnes verbalisées sont la plupart des Surzurois, qui connaissaient les lieux et malgré tout, ont pris le passage parce qu'ils jugent qu'il ne sert à rien.

Gaël LACROIX attire l'attention sur le nombre de véhicules relevé, empruntant le chemin de la Croix Rouge. Il explique l'avoir déjà signalé à l'ancienne Maire. Est-ce possible de bloquer ce chemin comme sur l'autre partie pour en faire un vrai chemin ?

Éric MAHÉ répond qu'une réflexion est en cours. **Gaël LACROIX** précise qu'il est emprunté par énormément de familles, enfants, poussettes.. qui croisent des voitures et qui sont obligés de se mettre au bord du fossé. **Madame le Maire** rappelle que des riverains n'ont pas le choix de prendre ce chemin pour rentrer chez eux. Ils ne sont pas nombreux.

Éric MAHÉ ajoute qu'ils peuvent le prendre soit d'un côté, soit de l'autre. **Madame le Maire** précise que c'est une réflexion qu'on a liée à la rue Cadoudal.

Éric MAHÉ précise qu'il y a 25 personnes qui passent d'un côté et 25 de l'autre. On a des relevés de radar à plus de 100 km/h. la moyenne sur ce chemin est de 40 km/h.

Simone LE NEVÉ considère qu'il ne faudrait pas que ça devienne une route. **Éric MAHÉ** répond que l'idée de Gaël LACROIX est de mettre une barrière en bois comme sur la première partie.

Madame le Maire ajoute qu'il y aura un travail à faire avec les riverains, ce sera étudié en commission travaux. **Éric MAHÉ** ajoute avec les agriculteurs aussi.

La séance est close à

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Noëlle CHENOT

Virginie TOUZARD